



La fondation VERDIER

/// SES MISSIONS



Mission de prévention

La Maison des Droits de l'Enfant de Touraine, géré par la Fondation VERDIER, effectue une mission de prévention par la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et son application, pour le bien-être et dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Vous pouvez consulter son projet sur www.mdetouraine.fr.

Mission de protection

La Fondation VERDIER intervient dans le cadre de la mission de protection de l'enfance des conseils généraux et plus particulièrement dans celle du département d'Indre-et-Loire. Elle développe dans le cadre de son projet institutionnel une mission d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif.

L'accueil est conçu pour répondre aux besoins physiologiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime de soi et de réalisation du jeune. L'accompagnement socio-éducatif du jeune est élaboré dans le cadre d'un projet individuel. Ce projet a pour objectif l'amélioration de la situation du jeune dans les cinq domaines que sont : sa santé, sa vie quotidienne, sa vie familiale, sa vie sociale, sa scolarité et sa formation. Un éducateur référent apporte la garantie de la mise en œuvre de ce projet en concertation avec le jeune, sa famille, les services de la protection de l'enfance et l'ensemble des partenaires présents dans la situation.

/// SES VALEURS

L'éducation, l'institution juste, l'énonciation de la Loi, l'engagement éducatif et la reconnaissance sociale sont les valeurs que retient la Fondation VERDIER.

Permettre à un enfant l'expression et le développement de son identité dans un cadre culturel et social est l'engagement que prend la Fondation VERDIER auprès de lui, de sa famille et de la société.

Conception : PROJE - TUDOR 2014/00



Caractéristiques du dispositif

Agrément du Conseil général d'Indre-et-Loire.

Accueil de jeunes en risque de danger, relevant des missions des services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général.



FONDATION VERDIER - DISPOSITIF DE SUIVI EXTERIEUR

7 rue Dublineau - 37000 TOURS



Tél. : 02 47 66 66 50

Email : sse.verdier@fondation-verdier.fr

Site : www.fondation-verdier.fr



PÔLE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF (PAASE)



DISPOSITIF DE SUIVI EXTERIEUR

Prise en charge de jeunes, garçons et filles, de 16 à 18 ans relevant des services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général au titre de l'assistance éducative ou de l'accueil des mineurs isolés étrangers.

- /// Un accueil en hébergement autonome
- /// Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire
- /// Une prise en charge individualisée



Un accueil en hébergement autonome

Cet accueil est adapté pour des jeunes inscrits dans un **projet d'insertion sociale et professionnelle**. Il est conçu pour finaliser l'apprentissage de l'autonomie.

Chaque jeune est hébergé dans un studio individuel.



20 places sont destinées à l'accueil de jeunes pris en charge au titre de l'assistance éducative.

6 places sont destinées à des jeunes pris en charge au titre de l'accueil des mineurs isolés étrangers.



Un accompagnement socio-éducatif effectué par une équipe pluridisciplinaire

L'équipe positionne ses interventions dans les domaines de :

- **l'éducation** qui a pour objectif l'insertion sociale par l'acquisition de comportements socialement admissibles,
- **la pédagogie**, qui a pour objectif l'acquisition de l'autonomie par l'apprentissage des actes de la vie quotidienne.

L'intervention d'un psychologue permet au jeune de mentaliser sa situation et de devenir acteur de son projet.

La **pluridisciplinarité** de l'équipe est complétée par des partenariats :

- services de santé
- éducation nationale
- organismes de formation,
- associations culturelles et sportives,
- entreprises...

afin de délivrer aux jeunes toutes les prestations complémentaires dont il a besoin.

Une prise en charge individualisée

Conformément à la loi 2002-2 de rénovation de l'action sociale, et à la loi 2007-293 réformant la protection de l'enfance, la Fondation VERDIER accueille les jeunes dans le cadre d'une **prise en charge individualisée régulièrement évaluée**.

L'objectif est de **développer le niveau d'attente que le jeune et sa famille ont pour lui**, de l'aider à se percevoir comme capable de progrès et de le soutenir dans ce processus de croissance.

Un document individuel de prise en charge est élaboré avec les responsables légaux et les services de l'aide sociale à l'enfance dans le mois de l'admission. Les objectifs du placement sont déclinés en actions concrètes dans un programme décliné en 5 domaines : *santé, vie quotidienne, vie familiale, vie sociale, formation scolaire ou professionnelle*.

Ce programme détermine les moyens retenus et les professionnels chargés de leur mise en œuvre. Les progrès du jeune sont évalués régulièrement dans le cadre du pilotage de ce projet. Des bilans réguliers sont transmis aux responsables légaux et aux services de l'aide sociale à l'enfance.

